



BUREAU EXÉCUTIF

09

PROCÈS-VERBAL (Adopté): 02 MARS 2009

Modifié par le Bureau exécutif du 02 mars 2009

Responsable général	François Olivier-Cérat	Externe	Hubert Thériault
Secrétaire gé- nérale	Vacant	Information	Excusé
Interne	Vacant	Mobilisation	Excusée
Pédagogie	Maxime Cardinal- Lemieux	Affaires socio- culturelles	Catherine Pilon-Dion
Trésorerie	Philippe Morais	Délégué-e à la mobilisation	Vacant
Déléguée à l'Interne - 1	Absent	Déléguée à la Trésorerie	Absent
Déléguée aux Affai. Socioc.	Absente	Délégué-e aux Affaires externes	Absente
Déléguée à la Pédago - 1	Absent	Délégué à l'information - 1	Absent

Observateur-trice-s:

_

0.0 Procédures

François-Olivier Cérat propose l'ouverture de l'assemblée Maxime Cardinal Lemieux appuie Adoptée à l'unanimité

0.1 Praesidium

François-Olivier Cérat propose François-Olivier Cérat pour présider et Hubert Thériault pour secréter le présent Bureau Exécutif

Catherine Pilon-Dion appuie Adoptée à l'unanimité

0.2 Lecture et adoption du procès-verbal

Maxime Cardinal Lemieux propose l'adoption du

• Procès-verbal du Bureau exécutif H09-09 du 2 mars 2009

Catherine Pilon Dion appuie Adoptée à l'unanimité

0.3 Suite du procès-verbal



PROCÈS-VERBAL DU BUREAU EXÉCUTIF DU 02 MARS 2009



Maxime Cardinal Lemieux propose que l'entièreté de ce qui est écrit en **6.0 Affaires diverses** soit rayé du procès verbal.

François-Olivier Cérat appuie Adoptée à l'unanimité

0.4 Lecture et adoption du présent ordre du jour

Ordre du jour proposé:

- 1.0 Affaires courantes
- 2.0 Affaires internes
 - 2.1 Murale
 - 2.2 Retour CA
 - 2.3 DATI
 - 2.4 Politique d'indemnisation de l'AGECVM
 - 2.5 Politique des comités
 - 2.6 Table de concertation : 11 mars 2009
 - 2.7 Suivi plainte
- 3.0 Affaires externes
- 4.0 Mobilisation: comité
- 5.0 Assemblée générale : retour
- 6.0 Prochaine assemblée générale
- 7.0 Affaires socio-culturelles
- 8.0 Affaires diverses
- 9.0 Levée

François-Olivier Cérat propose d'ajouter le point Membres du BE en 2.0 et de décaler le reste

Maxime Cardinal-Lemieux appuie Adoptée à l'unanimité

Maxime Cardinal-Lemieux propose de retirer le point 2.1 Murale

Catherine Thibault appuie

Adopté à l'unanimité

0.5 Déclarations

R.A.S

0.6 Régie et / ou réflexion

François-Olivier Cérat Responsable général

R.A.S.

Hubert Thériault Responsable aux Affaires externes

R.A.S.

Responsable à la Trésorerie

R.A.S.

Maxime Cardinal-Lemieux Responsable à la Pédagogie

- Congrès ASSÉ
- Tournée de classes
- Gestion de plaintes

- Soirée de la caf
- Action Gros Bon Sens

Catherine Pilon-Dion
Responsable aux Affaires socioculturelles

- Congrès ASSÉ
- Événement festif
- Documentaires PaJu





Action Gros Bon Sens

Bannière Party

Andréa Pilote

BUREAU EXÉCUTIF H09-09

Responsable à la Mobilisation

• R.A.S.

Responsable à l'Information• R.A.S.

François-Vivier Gagnon

1.0 Affaires courantes

Maxime Cardinal-Lemieux transfert les plaintes à ses délégués, Olivier Richard-Prud'homme et Julien Lévesque

Catherine Pilon-Dion appuie Adoptée à l'unanimité

Maximilien-Jean propose que Maxime Cardinal-Lemieux ainsi que Catherine Pilon-Dion soient mandatés pour aller aider l'association étudiante du cégep de Matane au niveau de la mobilisation.

Hubert Thériault appuie Adopté à l'unanimité

Philippe propose **de conserver intégralement la murale de l'AGECVM** François Olivier-Cérat appuie Adopté à l'unanimité

2.0 Affaires Internes

2.1 Comités : suivi et santé et sécurité

Discussion

2.2 Accès fin de semaine

Discussion

2.3 Assemblée générale : praesidium

Le suivi sera fait

2.4 S.A.E. : suivi

Les réunions seront le mardi, à 15h30

2.5 Conseil d'administration : suivi

Débat

2.6 Coop Fée-Téria: suivi

Ce n'est qu'un début, continuons le ... (ritournelle connue !!!)

3.0 Affaires Externes

3.1 CRAM: suivi

R.A.S.





4.0 Mobilisation: comités

Mathilde Létourneau, Maxime Cardinal-Lemieux et Stéphane Grégoire (+ autres intéressé-e-s) discuteront des revendications exactes de la grève

Mobilisation intense toute la semaine

Faire des tracts et affiches

5.0 Affaires ssocioculuturelles

Suivi sortie Cabane à sucre

Suivi party fin de session

Catherine Pilon-Dion propose un party de fin de session conjointement avec la SO-GÉÉCOM (détails à venir)
François-Olivier Cérat appuie
Adoptée à l'unanimité

6.0 Affaires diverses

• Cadre de subvention étudiante

Il sera présenté à l'Assemblée générale (Le voir ci-dessous, en annexe)

Délégué à la Pédago

Mathilde Létourneau propose Julien Lévesque comme Délégué à la Pédagogie

Catherine Pilon-Dion appuie Adoptée à l'unanimité

François Cérat propose une motion de réciprocité physique envers les exécutant-e-s eux-elles-même

Catherine Pilon-Dion appuie Adoptée à l'unanimité

7.0 Levée

François-Olivier Cérat propose **la levée du Bureau exécutif** Andréa Pilote et autres appuient Adopté à l'unanimité





Cadre de subvention étudiante

Dans le but de :

- S'assurer qu'un maximum d'élèves puissent bénéficier du programme de subvention étudiante de l'AGECVM;
- S'assurer que l'argent donné est bien utilisé dans le cadre décrit dans la demande de subvention;
- S'assurer que les élèves qui proposent un projet bénéficient d'un support, car l'AGECVM encourage les initiatives étudiantes,

Le Bureau exécutif propose que la Table de concertation adopte les règles suivantes pour la sélection des subventions de projets étudiants que l'AGECVM encouragera.

- Tout(e) candidat(e) n'ayant jamais reçu de subvention de l'AGECVM pour financer un projet étudiant se voit prioriser par rapport à un étudiant qui aurait déjà bénéficié de ces subventions lors de sessions antérieures.
- Toute candidature doit d'abord être présentée au Bureau Exécutif de l'AGECVM afin de subir une première évaluation qui consistera à s'assurer que la demande de subvention répond à tous les critères de sélection avant d'être amenée à la Table de concertation.
- Toute candidature qui ne répond pas à l'ensemble des modalités de sélection sera automatiquement refusée.
- Attendu que l'AGECVM n'a aucun autre pouvoir de décision sur la sélection des demandes, une fois l'étape de l'admissibilité complétée.
- Toute demande de subvention soumise après la date limite prévue par le Bureau exécutif se verra refusée.
- Si le projet soumit nécessite des fonds avant la Table de concertation suivante, un comité de sélection composé du Bureau exécutif ainsi que du comité de suivi examinera l'urgence de la demande et se réserve le droit d'approuver le projet, qui sera ensuite entériné lors de la prochaine Table de concertation.
- Les projets soumis par les étudiants doivent répondre aux critères suivants :
 - Avoir une vocation sociale
 - Avoir une vocation académique
 - Avoir un débouché sur la vie étudiante au CVM
 - Expositions, conférences, activités étudiantes, etc.
- Au moins une activité de rayonnement (1) devra être réalisée (modalités à discuter) afin de transmettre l'expérience vécue tout au long du projet.
- Un suivi du projet entre les promoteurs et l'AGECVM est obligatoire.
- Le suivi sera effectué en Bureau exécutif.
 - Tout cas de litige relié au suivi des projets sera automatiquement porté en Table de concertation qui aura alors plein pouvoir sur l'avenue du projet. Il est donc préférable que les promoteurs soient présents aux Tables de concertation.
 - Attendu que les projets déposés soient une initiative étudiante du CVM et que le « leadership » du projet soit principalement mené par ces mêmes étudiants.







Première demande de subvention

- 1- Dépôt de la candidature au secrétariat de l'AGECVM afin d'assurer l'admissibilité par le Bureau exécutif
- 2- Subvention débattue, validée ou refusée, selon les membres de la Table de concertation si toutes les modalités d'admission sont conformes
- 3- Lettre d'appui au projet est fortement recommandée
- 4- La subvention de l'AGECVM ne peut dépasser 60% du projet total
- 5- Au moins une activité de rayonnement suite au projet

6-

Deuxième demande de subvention

- 1- Dépôt de la candidature au secrétariat de L'AGECVM afin d'assurer l'admissibilité par le Bureau exécutif
- 2- Subvention débattue, validée ou refusée, selon les membres de la Table de concertation si toutes les modalités d'admission sont conformes
- 3- Lettre d'appuie au projet est OBLIGA-TOIRE
- 4- La subvention de l'AGECVM ne peut dépasser 30% du projet total
- 5- Au moins une activité de rayonnement ainsi qu'un RAPPORT sur le projet déposé au secrétariat de l'AGECVM qui comprend les réalisations faites, l'expérience acquise ainsi que ses retombées doit aussi être remit 1 mois après la fin du projet

6-

